

SEMAINE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 22 au 30 novembre 2008

en Morbihan

Dossier de presse



tous éco-citoyens
56



SOMMAIRE

1

L'éco-consommation : un thème fort

1.1. Éco-consommer, ça veut dire quoi ? p. 4

1.2. Éco-consommer, quels enjeux ? p. 4

2

Semaine de la réduction des déchets : agir ensemble en Morbihan

2.1. Une opération nationale... qui s'appuie sur une mobilisation locale p. 6

2.2. Une semaine pour consommer autrement dans le Morbihan p. 7

3

Charte de l'éco-consommation : les commerçants morbihannais s'engagent p. 8

INTRODUCTION

Repenser nos modes de vie est devenu une priorité pour le développement durable de nos territoires.

Nous avons tous, en tant que citoyens et consommateurs, notre rôle à jouer. En contribuant à un meilleur mode de déplacement, d'habitat, de choix de produits, d'utilisation des ressources mais aussi de gestion des déchets...

L'éco-consommation constitue, depuis quelques années, un des axes de la politique à mener en matière environnementale par les pouvoirs nationaux et locaux avec l'appui des associations préoccupées par ces problématiques. La Semaine de la réduction des déchets en est une illustration.

1 > Un thème fort : l'éco-consommation

1-1

Éco-consommer, ça veut dire quoi ?

L'éco-consommation est un mode de consommation qui prend en compte les aspects écologiques et sociaux de la conception à la distribution des produits. Plus respectueuse, cette formule nécessite d'adopter des comportements responsables.

Ce type de consommation respecte les principes du développement durable, en permettant de répondre aux besoins du présent tout en pensant aux générations futures.

L'éco-consommation repose sur deux principes : proscrire le gaspillage et consommer « vert ».

1-2

Éco-consommer, quels enjeux ?

L'enjeu principal est d'intégrer les problématiques de développement durable dans sa consommation.

De nombreux objectifs sont poursuivis avec l'éco-consommation :

- la réduction de la pollution en privilégiant les produits moins polluants lors de leur conception, leur production, leur transport et de leur élimination (produits et technologies propres) ; produits bio, produits locaux et de saison ;
- l'élimination des déchets ménagers en prévenant leur apparition (produits à moindre emballage, réutilisables...), systématiser le tri, la récupération et le recyclage (produits recyclables) ;
- l'utilisation raisonnable des matières premières telles que l'eau et les ressources énergétiques.

L'éco-consommation nécessite une participation active qui responsabilise chacun d'entre nous en tant que citoyen et consommateur.

Plus d'information sur : www.ademe.fr/eco-consommation

2 > Semaine de la réduction des déchets : agir ensemble

2-1

Une opération nationale... qui s'appuie sur une mobilisation locale



Du 22 au 30 novembre 2008 se déroulera la 3^e édition de la Semaine nationale de la réduction des déchets, initiée par le Ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement Durable et l'Aménagement du Territoire (MEEDAT). Coordonnée par l'ADEME, cette semaine est un « rendez-vous en faveur de la planète ».

Autour de la réduction des déchets, cinq thèmes sont abordés (« ça déborde », « mieux produire », « mieux consommer », « réutiliser », « moins jeter ») pour sensibiliser et responsabiliser le grand public sur cette problématique environnementale. La finalité de cette campagne étant que chacun agisse concrètement pour réduire ses déchets.

Le Conseil général du Morbihan, déjà fortement impliqué dans l'éco-citoyenneté, se mobilise pour son territoire et ses habitants en participant à cette semaine consacrée à la réduction des déchets.

Le chiffre clé :

**+ d'1 Kg de déchets ménagers :
c'est ce que produit chaque Français par jour*.**

* Source : ADEME

Tout le programme de la campagne nationale sur
www.reduisonsnosdechets.fr

2 > Semaine de la réduction des déchets : agir ensemble

2-2

Une semaine pour consommer autrement dans le Morbihan

**SEMAINE DE LA
RÉDUCTION DES DÉCHETS**
en Morbihan

Du 22 au 30 novembre 2008

tous éco-citoyens
56

Toutes les informations sur
www.tousecocitoyens56.fr

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.

À l'occasion de cette semaine consacrée à la réduction des déchets, le Conseil général et ses partenaires encouragent les Morbihannais à adopter quelques petites astuces pour consommer plus malin au quotidien. En partenariat avec l'ADEME, des professionnels de la prévention déchets seront présents dans les supermarchés et les commerces du département pour guider les Morbihannais vers le choix d'une consommation responsable.

Dans la lignée des opérations « Stops aux sacs de caisse ! » avec les grandes surfaces et « Ayons le réflexe cabas ! » avec les commerces de proximité, « la Semaine de réduction des déchets en Morbihan » est une campagne de communication labellisée « Tous éco-citoyens 56 », pour réduire les déchets sur notre territoire.



● Animations dans les galeries commerciales

Différentes animations sont prévues dans l'enceinte des magasins du département participant à l'opération : conseils sur les achats générant moins de déchets et allégeant les dépenses, comparatifs de chariots, expositions « consommons autrement », « consommons malin », distribution d'un guide de l'éco-consommation, conseils sur le tri des emballages, quizz/test sur l'éco-consommation...

Les dates déjà programmées :

- **samedi 22 novembre :**
 - Casino de Sarzeau
 - Super U d'Ambon
 - Éco-marché de Merlevenez
- **dimanche 23 novembre :**
 - Super U de Sarzeau
- **mercredi 26 novembre :**
 - Super U de Pluvigner
- **jeudi 27 novembre :**
 - Intermarché d'Arzon
 - Champion de La roche Bernard
- **vendredi 28 novembre :**
 - Champion de La roche Bernard
- **samedi 29 novembre :**
 - Super U d'Arzon
 - Champion de La roche Bernard
 - Champion de Muzillac.

Retrouvez toutes les dates sur www.tousecocitoyen56.fr

Le saviez-vous ?

Éco-consommer peut faire économiser jusqu'à 50 € par mois. *

* Source : ADEME

● Une opération pour guider les éco-consommateurs ?

L'éco-consommation est une façon d'agir pour réduire notre production de déchets en privilégiant, lors de l'acte d'achat, les produits qui ont un impact moindre sur l'environnement : produits éco-conçus (économies d'énergies), dont le transport est limité (productions locales, de saison), dont le conditionnement est restreint (peu d'emballages), l'usage durable (réutilisables)...

Dans les grandes surfaces participant à la Semaine de la réduction des déchets dans le Morbihan, les produits de grande consommation qui génèrent moins de déchets seront mis évidence par des « stops rayons ». Ces repères ont pour but de guider les consommateurs dans leurs sélections de produits afin de les aider à éviter les produits jetables et les produits sur-emballés, à préférer les produits éco-labellisés, les conditionnements « grand format » et choisir des produits réutilisables ou rechargeables.



1. Produits concentrés : le produit concentré équivaut à une quantité de produit effective supérieure (une fois dilué), et de ce fait diminue la taille de l'emballage. *Ex : javel, lessive...*



2. Produit en vrac : les produits en vrac sont majoritairement des fruits et légumes. Certains d'entre eux, comme les avocats, les concombres, etc. ne nécessitent pas de sacs.



3. Emballages grands formats : pour la même quantité de produit, un grand contenant (1 kg) fera moins de déchets que plusieurs petits (4 x 25g), sous réserve que tout le produit soit utilisé avant péremption. *Ex : céréales, produit d'entretien...*



4. Produits réutilisables : le produit n'est pas à usage unique et peut resservir à plusieurs occasions. *Ex : serpillère, boîte hermétique...*



5. Produits rechargeables : le produit pourra être réutilisé en partie (le contenant ou un morceau du produit). *Ex : flacon d'assouplissant, stylo rechargeable, rasoir à lame changeable à tête amovible...*



6. Produit sans pile : les appareils fonctionnant sur le secteur, à l'énergie solaire ou mécanique permettent de ne pas utiliser de piles et de ce fait réduisent les déchets. *Ex : calculatrice solaire, pèse-personne mécanique*



7. Produit sans sur-emballage : ces produits n'ont pas d'emballage inutile ou celui-ci est bien dimensionné par rapport au contenu. *Ex : yaourt par 4 sans cartonnette...*



8. Produit à longue durée de vie : ce sont des produits qui pourront être utilisés longtemps. *Ex : lampe basse consommation, nappe en tissu...*



9. Produits éco-labellisés : ce sont des produits plus respectueux de l'environnement. Ils peuvent être issus de matière recyclée ou représentent un déchet moins dangereux pour l'environnement. On trouvera les labels NF environnement et l'écolabel européen. *Ex : peinture, ampoule, liquide vaisselle...*

Connaissez-vous bien ces labels ?



L'Ecolabel européen la « Fleur », créé en 1992, est la certification écologique officielle européenne.



Union Européenne et Agriculture Biologique. Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique pratiquée sur le territoire européen.

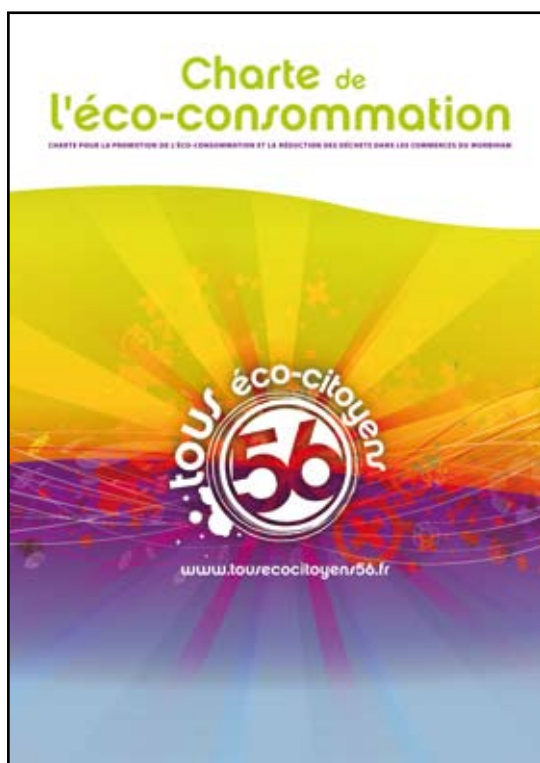


La marque NF Environnement est une marque volontaire de certification délivrée par AFAQ AFNOR Certification.



Le Label AB : Agriculture Biologique, marque du ministère de l'Agriculture.

3 > Charte de l'éco-consommation : les commerçants Morbihannais s'engagent



À l'occasion de la Semaine de la réduction des déchets, du 22 au 30 novembre 2008, les enseignes et les commerces du Morbihan s'engagent en signant **la charte pour l'éco-consommation, le 14 novembre 2008.**

Afin de mettre en œuvre les objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, un réseau départemental de prévention des déchets a été constitué pour mener des opérations de réduction des déchets.

Ce réseau a d'ores et déjà développé un partenariat avec les commerces du Morbihan par la mise en place des opérations « Stop aux sacs de caisse ! » en février 2006 et « Ayons le réflexe cabas ! » en septembre 2007, visant à supprimer la distribution de sacs plastique jetables.

Sept enseignes nationales de la grande distribution, soit environ 123 magasins du Morbihan, et 15 unions commerciales y ont adhéré.

Afin de renforcer son partenariat avec les commerçants, le Conseil général du Morbihan a élaboré un nouveau projet de charte avec les enseignes de la distribution et les commerces, qui engage les signataires à sensibiliser les particuliers à l'éco-consommation par le biais d'affichages et d'animations dans leurs commerces, à initier des actions de réduction des déchets au sein des magasins et à faciliter les relations avec les partenaires locaux, notamment pour la mise en place des animations.

Ce projet fait également éc(h)o à la convention d'engagements en matière de développement durable entre le Ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement Durable et l'Aménagement du Territoire (MEEDAT) et la fédération du commerce signée le 29 janvier 2008.

Cette convention, nouvelle déclinaison opérationnelle du Grenelle de l'Environnement, définit plusieurs engagements majeurs sur lesquels le

commerce et la distribution se fixent des objectifs précis sur les cinq missions suivantes :

- l'information des consommateurs sur les principaux impacts environnementaux des produits de consommation courante ;
- le doublement à horizon de trois ans du nombre de produits mis sur le marché bénéficiant d'un éco-label ;
- l'augmentation d'au moins 15 % par an de la part des produits issus de l'agriculture biologique dans le total des ventes alimentaires ;
- la réduction de la production de déchets d'emballages d'au moins 10 % ;
- une généralisation de la démarche de bilans carbone pour connaître et maîtriser les émissions carbone et améliorer l'efficacité énergétique des magasins.

Dans ce cadre, des distributeurs ont d'ores et déjà engagé des actions visant à informer le consommateur sur l'impact environnemental du produit lors de l'achat (production de déchets, bilan carbone, geste de tri) et à réduire les emballages de leurs propres produits.



Les commerces signataires de la charte de l'éco-consommation se distingueront par le label « Tous éco-citoyens 56 » présent sur leur vitrine.

Les signataires de la charte :

- le Conseil général du Morbihan ;
- les collectivités locales qui assurent la compétence de collecte et de traitement des déchets ;
- les associations de consommateurs et environnementales ;
- la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan ;
- la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- l'ADEME ;
- les enseignes commerciales du Morbihan volontaires : Intermarché, Champion, Super U, Carrefour, Casino, Leclerc, Carrefour Market, Monoprix ;
- magasins Biogolfe (Theix et Vannes) ;
- magasin Germes de Bio (Vannes) ;
- magasin Ti Bio (Lorient).

tous éco-citoyens

www.tousecocitoyens56.fr

